

DOSSIER : 4 rue des Tonneliers
Compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2010

Etaient présents :

- Mme CUGNY-SEGUIN, Adjointe au Développement Durable
- Mme LE CALVEZ, Présidente de Priartem
- Mme NICOLAS, Agence Régionale de la Santé (ARS)
- Mr BENOIST et Mme DEGRUGILLIER, OPH Résidence de l'Orléanais
- Mme HAMELIN, Association de locataires
- Mr RICOUD, CNL
- Mr MARECHAL, Orange
- Mr JACQUOT et Mr THIBAUDAT, locataires
- Mr JOSIC et Mme BONNEFOY, Mairie d'Orléans
- Mr FETIVEAU, Bouygues Télécom était excusé et s'est entretenu avec Mme CUGNY-SEGUIN de 15h à 15h30.

Après une présentation du contexte et les échange entre les différents partenaires présents, et bien que les valeurs des champs électromagnétiques mesurés soient inférieures aux seuils préconisés par les textes français, il est acté :

- de consulter l'ANFR sur la valeur du champ électromagnétique relevé au 221 rue des Murlins et la notion de points chauds : (Mairie d'Orléans),
- de consulter Lig'Air, association en charge du suivi de la qualité de l'air en région Centre, afin de voir si une dégradation de la qualité de l'air pourrait être à l'origine des maux ressentis, (Mairie d'Orléans),
- de contacter quelques personnes qui ont signé la pétition en date du 11 mai 2010 afin de connaître les difficultés réelles et concrètes ressenties (Mairie d'Orléans),
- d'étudier toutes les solutions qui permettront de réduire le champ relevé par Aexpertise le 12 mai 2010, (les opérateurs) :
 - diminution du nombre d'antennes,
 - modification des azimuts,
 - étudier à moyen ou long terme un changement de site,
- de procéder à de nouvelles mesures de bruit 4, rue des Tonneliers, en prenant soin d'arrêter pendant une période longue (1h à 2h), chaque appareil susceptible d'être à l'origine du bruit (Mairie d'Orléans),
- d'effectuer une mesure de champ au niveau du collège implanté à proximité du site (opérateurs),

- de faciliter le déménagement de Mr JACQUOT, afin de répondre à sa demande (OPH, Résidence de l'Orléanais). Cette demande est appuyée par l'adjointe.

Lors de la réunion, l'ARS indique qu'un service de l'hôpital Cochin est en charge de la prise en compte des personnes électro sensibles. Les coordonnées sont les suivantes :

Hôpital COCHIN
Service du professeur Dominique CHOUDAT
Pathologie Professionnelle
27, faubourg St Jacques
75 014 PARIS

A l'issue de la réunion, il est convenu qu'une prochaine rencontre se tiendrait mi-septembre.